

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 555 pris en Conseil d'administration. rapportant l'arrêté n° 601 en date du 13 juin 1938.

n° 555

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
3 juin 1939

Numéro JO  
n° 511 du 30/06/1939

Date du numéro  
30 juin 1939

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844., rendue applicable à la colonie par décret du 18 septembre 1884

**Vu**le décret du 29 juillet 1924 sur le régime des terres domaniales à la Côte française des Somalis

**Vu**l'arrêté du 8 décembre 1925 déterminant les conditions d'application du décret susvisé

**Vu**l'arrêté en date du 13 juin 1938, n° 601 portant affectation d'un terrain au Service de santé en vue de l'installation d'un hôpital indigène

Sur la demande du chef du Service de santé

**Vu**l'avis du receveur des Domaines et du chef du Service des travaux publics : Le Conseil d'administration entendu dans sa séance du 3 juin 1939.

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art.1er

— L'arrêté n° 601, en date du 5 juin 1938 portant affectation d'un terrain au Service de santé en vue de la construction d'un hôpital indigène, est rapporté.

#### Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré et publié au Journal officiel de la colonie.

**Hubert Deschamps.**